

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le vingt-deux juin deux mille dix-sept, à dix-sept heures, les Conseillers Communautaires se sont réunis pour le Conseil Communautaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Alain DARBON.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 09/06/2017

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

**PRESENTS :** Alain DARBON, Jean-Pierre ESTRADE, Bernard POUSSIN, Bernard DUMONT, Pierre LANGLADE, Alain FAUCHER, Jean-Pierre NEXON, Franck LETOUX, Sylvette CHADELAUD, Jean-Louis BREGAINT, Roger CLEDAT, Sylvie ALAMARGOT, Gérard BEAUBIER, Catherine CELESTIN, Jean-Claude DECOUT, Estelle DELMOND, Arlette DEMAR, Paul DUCHEZ, Camille DUDOGNON, Dominique GILLES, Claudine LAFOREST, Michel LE BRAS, Frédéric LEMARCHAND, Dominique MARQUET, Alexandre MAZIN, Michelle MONDIT, Michel PARVY, Christine RIFFAUD.

**EXCUSES :** Sylvie AYMARD (délégation de vote à Sylvette CHADELAUD), Monique BLONDEL (délégation de vote à Estelle DELMOND), Sébastien MOREAU (délégation de vote à Franck LETOUX), Josiane ROUCHUT (délégation de vote à Frédéric LEMARCHAND).

**ABSENT :** Xavier NOUHAUD

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

### 2017-085 : ALSH – APPROBATIONS DU CHOIX DU TITULAIRE ET DU CONTRAT DE LA CONCESSION DE SERVICE PUBLIC

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat,

**Vu** l'arrêté préfectoral du 14 novembre 2016 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

**Vu** l'avis du Comité Technique, consulté le 23 janvier 2017,

**Vu** la délibération 2017-003 du 26 janvier 2017 décidant de déléguer l'exploitation de l'ALSH de la Communauté de Communes de Noblat,

**Vu** le rapport de l'autorité habilitée à signer le contrat sur l'analyse des propositions ainsi que les motifs du choix de l'association Foyer Rural Centre Social,

**Vu** le contrat de concession et de son annexe 1 pour la gestion de l'ALSH de la Communauté de Communes de Noblat,

**Considérant** que la commission des concessions en date du 16 mars 2017 a admis la candidature et l'offre du candidat unique et a émis l'avis d'engager des négociations avec l'association Foyer Rural Centre Social,

**Considérant** qu'à l'issue des négociations qui se sont tenues le 5 mai 2017, l'autorité habilitée à signer le contrat a rendu son rapport sur les motifs du choix de l'association Foyer Rural Centre Social et sur l'économie du marché,

### **Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par 32 voix pour, 0 contre et 0 abstention**

**Approuve** le choix de l'association Foyer Rural Centre Social pour la gestion de l'ALSH de la Communauté de Communes de Noblat,

**Approuve** les termes du contrat de concession ainsi que son annexe 1, qui prendra effet à compter du 10 juillet 2017, pour une durée de six ans,

**Autorise** Monsieur le Président à signer ledit contrat et son annexe 1.

Fait et délibéré à Saint-Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 23 juin 2017

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

le : 23. 06. 17

Publié ou notifié

Le : 23. 06. 17



Alain DARBON

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

ALSH - APPROBATION DU CHOIX DU TITULAIRE ET DU CONTRAT DE LA CONCESSION DE SERVICE PUBLIC

---

Date de transmission de l'acte : 23/06/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 23/06/2017

---

Numéro de l'acte : 2017-085 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20170622-2017-085-DE

---

Date de décision : 22/06/2017

Acte transmis par : Alain DARBON

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique  
5.7. Intercommunalite